Image not found or type unknown

# Mon ancien patron ne veux pas me payer

Par **cyril62**, le **05/10/2012** à **10:56**

bonjour,
Ma situation et un peu compliqué, j'ai signé un CDD de 6 mois 1 semaine après mon embauche, en tant que plombier chauffagiste (bâtiment) , Mais après 25 jours suite à une mauvaise ambiance entre les salarier de l'entreprise et moi j'ai décidé de voir le médecin et il ma déclarer avoir de l'anxiété , alors suite à se diagnostique j'ai décidé de mettre fin à mon contrat après la consultation du médecin je n'ai plus retourner dans la boite l'angoisse m'envahissez rien que di penser , après avoir prévenu le patron j'ai décidé d'attendre un peu pour laisser couler tous sa pendant 1 mois et je lui et demander un rendez-vous pour me payer des jours travailler et la déclaration pôle emploi pour le chômage , le jours du rendez-vous il me dit que j'ai fait un boulot de merde le ton très élever et que j'ai voler des outils alors que je n'ai rien de voler , j'ai même laisser mes propre outil que j'avais ramené , il me dit tu Vien chercher ton argent , je lui répond que oui il me dit déjà rembourse les outils et il me dit de partir je suis partit sans argent bien sûr , alors je voudrais savoir comment faire si je dois le déclarer à l'inspection du travail signalé la situation. Lui envoyer une lettre recommandée etc.... , j'ai vraiment besoin d'aide car je n'ai plus d'argent et je suis actuellement bloquer pour le chômage et je n'ai pas retrouver de boulot , merci cordialement

Par **P.M.**, le **06/10/2012** à **19:03**

Bonjour,
Vous aviez la possibilité de rompre le CDD pendant la période d'essai s'il y en avait une de prévue mais ensuite, il aurait fallu rechercher un accord écrit avec l'employeur, car si vous deviez ouvrir des droits pour l'indemnisation par pôle Emploi, ils risquent de vous être refusés...
Il faudrait savoir si vous avez passé la visite médicale d'embauche car vous pourriez faire valoir cela auprès de l'employeur pour débloquer la situation et qu'il vous paie déjà votre salaire et vous délivre les documents, sinon vous pourriez effectivement essayer de faire intervenir l'Inspection du Travail ou sinon, saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **cyril62**, le **06/10/2012** à **20:37**

mon but ses de faire un coup de pression au patron avec une lettre recommander tous simplement , je veux pas aller jusqu'aux prud'hommes sauf si il persiste a pas m'envoyer l'attestation pôle emploi ,

Je veux juste les bon arguments ne pas écrire n’importe quoi sur ma lettre recommander être sur de moi, comprendre la procédure sans pourtant me ruiner et perdre mon salaire , merci de votre réponse cordialement.

Par **Ytas**, le **07/10/2012** à **20:46**

Je ne comprends pas... vous êtes simplement partie et vous désirez une attestation pour toucher des indemnités ?
Vous êtes partie sans prévenir ? vous étiez en période d'essai ? Le médecin du travail vous a déclaré inapte ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés